

Arrêté N° 2024-338

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

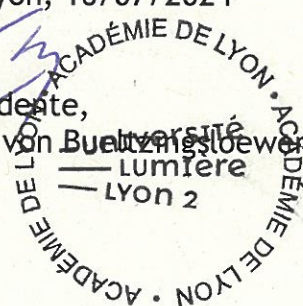
Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master communication des organisations - communication sociale et management de l'information dans l'organisation est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, 16/07/2024

La Présidente,
Isabelle von Bültzingslöwen



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master2

| | Nom, prénom | Qualité : |
|----------------------|---------------------|-----------------|
| Présidente du jury | POPESCU JOURDY Dana | MCF |
| Enseignant-chercheur | VALEX Mathias | MCF |
| Professionnelle | DEMAISON Sophie | Professionnelle |